



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juin 2022

Etaient présents : Mmes LEGER Marielle, METEAU Delphine, RAVARD Alexandra, MM AUDOUIT Claude, BARDE Mickaël, GABORIAU Sébastien, HERBRETEAU Tom, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de CHARNOLÉ David), Maire.

Etaient excusés : Mme CHABIRAND Fanny, Mr CHARNOLÉ David

Etaient absents : MM CAQUINEAU Bastien, PHELIPEAU Grégoire

Etait secrétaire : Mr MOINARD David

Votants : 12 dont 1 pouvoir

Absent en début de séance pour raisons professionnelles : Mr VALADE David

Demande d'acquisition de deux portions de parcelles communales par deux particuliers

Mr Le Maire fait part de 2 demandes de particuliers souhaitant acquérir 2 parcelles communales au village de Souil. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité propose de ne pas procéder à une réponse ferme pour le moment concernant la 1^{ère} demande, la parcelle concernée étant attenante au projet du multicommerce et souhaite faire le point avec l'architecte. Un four un pain étant sur cette parcelle, une mise en valeur de ce dernier peut être envisagée.

Arrivée de Mr VALADE David

Concernant la 2^{ème} demande, le conseil municipal décide à l'unanimité, de conserver la parcelle communale et de ne pas donner suite à la demande.

Voirie : Réfection « route des Plantes » (La Porte de L'île/Liez)

Mr GABORIAU informe qu'une réunion s'est tenue entre les 3 communes (Liez, Maillezais et St Pierre Le Vieux) concernant la route allant des Plantes à La Porte de L'île.

Le 9 juin dernier, la mairie de LIEZ a transmis un mail informant que l'entreprise RINEAU TP avait été retenue pour la réalisation des travaux lors de leur séance du 7 juin 2022. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise RINEAU TP de MAILLEZAIS concernant la partie saint pétruscaïne dont le montant des travaux s'élève à 9 543 € 87 HT soit 11 452 € 64 TTC.

Abords multicommerce : Choix de l'architecte

Mr AUDOUIT informe que plusieurs architectes paysagistes ont été contactés afin d'établir une proposition pour les abords du multicommerce et présente les différentes propositions. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient la proposition de Mme MOUNERON Béatrice de LES SABLES D'OLONNE pour un montant de maîtrise d'œuvre de 13 247 € 50 HT pour un estimatif de travaux de 124 500 € 00 HT (11 voix pour – 1 abstention) sous réserve de l'obtention des subventions départementales dont la réponse est à venir.

Multicommerce : Choix des entreprises suite à renégociation

Mr AUDOUIT rappelle que suite à la séance du 16 mai dernier, il a été décidé de lancer une renégociation pour les lots suivants :

Lot n° 02 « Démolition – Gros œuvre – Couvertures tuiles »

Lot n° 05 « Menuiseries intérieures »

Lot n° 06 « Plâtrerie Isolation Faux plafonds »

Après analyse des nouvelles propositions des entreprises, le conseil municipal a retenu les entreprises suivantes (10 voix pour – 2 voix contre) :

Lot n° 02 « Démolition – Gros œuvre – Couvertures tuiles »	SN BILLON de MAILLEZAIS pour un montant de 107 466 € 00 HT
Lot n° 05 « Menuiseries intérieures »	MENUISERIE PORCHET de RIVES D'AUTISE pour un montant de 14 178 € 33 HT
Lot n° 06 « Plâtrerie Isolation Faux plafonds »	SARL BROSSET de FOUGERE pour un montant de 34 993 € 78 HT

Remboursement transport scolaire 2021/2022 aux familles

Mr Le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 03.06.2019, il avait été décidé de rembourser l'intégralité du forfait annuel transport scolaire d'un montant de 110 € par enfant sur présentation de la facture acquittée (6 enfants sont concernés). Mr Le Maire demande de valider le remboursement uniquement aux familles qui ont fournis la facture acquittée du transport scolaire pour l'année 2021-2022. Avant d'effectuer le remboursement, Mr Le receveur municipal, fera le point sur la situation financière de chacun (impayés ou non au niveau de la cantine et garderie). Le Conseil accepte à l'unanimité.

Demande de modification de secteur scolaire de collègue

Le Conseil Municipal accepte de faire une demande de rattachement au secteur du collège de Tiraqueau à compter de septembre 2022 auprès du Conseil Départemental de La Vendée après accord du Conseil d'école (10 voix pour – 2 voix contre), en demandant de conserver pendant un certain temps la possibilité de rester sur le collège de BENET pour les familles.

Réforme de la publicité des actes

A compter du 1^{er} juillet 2022, la dématérialisation devient mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants, les syndicats de communes et les syndicats mixtes fermés pourront choisir entre l'affichage, la publication sur papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix. A défaut de délibération au 1^{er} juillet 2022, les actes seront obligatoirement publiés par voie électronique.

A ce jour, le compte-rendu est affiché dans les panneaux, publié sur le site internet et application intramuros. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, souhaite conserver la publication des actes actuels soit affichage et dématérialisation par le biais du site et de l'application intramuros.

CCVSA : Modification des statuts

Mr le Maire expose que la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise lui a notifié la délibération du 17 mai 2022 portant modification de ses statuts pour modifier la compétence « transport piscine » en élargissant son champ géographique à l'ensemble du territoire de la CCVSA, y compris dans un bassin mobile le cas échéant. Le Conseil accepte à l'unanimité la modification des statuts de la CCVSA.

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe :

- Qu'il sera nécessaire de délibérer au prochain conseil municipal sur la cession d'une parcelle communale coupant la propriété d'un privé suite à la vente de cette dernière.
- Que le « Bistrot cœur de Vendée » va arrêter son activité au 21 juin prochain. Des candidatures spontanées lui ont été transmises. Le conseil propose de recevoir une candidature et de faire le point sur son projet. Le souhait de la municipalité est que les administrés aient un service remis en place rapidement.
- Que 8 candidates sur 28 ont été retenues pour le remplacement de l'accueil du secrétariat de la mairie. Les entretiens individuels vont avoir lieu le 25 juin prochain.
- Qu'un forfait ménage pour une location de salle des fêtes va être facturé en sus à un particulier.